



# Je suis squatteuse de l'appartement de mon ex locataire

Par **Houston mareva**, le **29/03/2018 à 07:44**

Bonjour,

Mon ex compagnon était le locataire où il a abandonné son logement en me laissant tous ces biens il y a 3 ans pour faute de loyers impayés depuis 5 ans

Depuis je suis considérée comme squatteuse de ce logement

L'expulsion a eu lieu le 12/10/17 sans le locataire dans les lieux ce qui est logique car il n'est plus là mais Moi si.

La trêve hivernal a eu lieu et je suis toujours dans les lieux en tant que squatteuse

Que va-t-il m'arriver en sachant que je vais quitter enfin les lieux le 07/04/18 donc après la trêve hivernal car d'après ce que j'ai compris je risque d'être arrêtée si je suis encore dans les lieux???pourrait-on me laisser justement un délai voir essayer de m'arranger avec eux pour que je quitte bien le 07/04 définitivement?sinon que dois-je faire je ne peux pas partir avant?

Par **fabrice58**, le **29/03/2018 à 09:14**

On ne va pas vous arrêter parce que vous squattez un logement. Vous serez expulsée à partir de la date prévue et si vous voulez savoir comment vous arranger avec le propriétaire, il faut le lui demander directement car ici personne ne peut répondre à sa place. De toute façon, personne ne vous expulsera avant la fin de la trêve.

Par **jodelariege**, le **29/03/2018 à 09:21**

bonjour oui mais la trêve hivernale c'est jusqu'au 31 mars 2018 soit ce samedi...

<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A12128>

et mareva a eu 3 ans pour partir.....

Par **fabrice58**, le **29/03/2018 à 10:01**

Reste à savoir si un huissier trépigne déjà pour l'expulser mais ça ne change rien au fait que ce n'est pas ici qu'on lui répondra.